

Extrait du CGT Crédit Agricole

http://cgtca.net/article.php3?id_article=347

Déclaration CGT au Comité de Groupe

- Actualité - CGT CAM -



Date de mise en ligne : vendredi 10 avril 2015

Description :

Comité de groupe Crédit Agricole

- ▶ Renationaliser Crédit Agricole SA !
- ▶ Conditions de travail
- ▶ Le numérique au détriment de l'emploi ?
- ▶ Des exonérations au détriment des régimes sociaux ? **CGT Crédit Agricole**
- ▶ Pour une relance de l'économie
- ▶ Une banque coopérative mutualiste au service des usagers
- ▶ Des alertes de salariés étouffées !
- ▶ Pour l'avenir du Crédit Agricole Mutuel Coopératif

Sommaire

- [Renationalisation de Crédit](#)
- [Conditions de travail](#)
- [Le numérique au détriment \(…\)](#)
- [Des exonérations au détriment](#)
- [Pour une relance de l'économie](#)
- [Une banque coopérative mutualis](#)
- [Des alertes de salariés \(…\)](#)
- [Pour l'avenir du Crédit \(…\)](#)

Renationalisation de Crédit Agricole SA

La CGT appelle à la renationalisation de Crédit Agricole SA, sans indemnisation des actionnaires à l'exception de quelques uns, au prix moyen d'achat :

- ▶ les salariés titulaires de PEE
- ▶ les usagers, par le transfert de leurs actions en parts sociales dans la limite de 30 000 euros.

Cette même proposition serait ouverte aux non clients qui voudraient rejoindre le Crédit Agricole redevenu Crédit Agricole Mutuel et Coopératif.

Pourquoi la CGT appelle à la renationalisation de Crédit Agricole SA ?

Pour imposer la démocratie au sein d'un organisme bancaire et financier majeur et permettre à l'organe central de jouer un rôle de péréquation inter-caisses en le mettant sous contrôle public des usagers et des salariés.

En conséquence, les résultats de la Caisse Nationale seraient engrangés dans l'escarcelle de l'Etat - qui en a pour le moins besoin - et la part des résultats des Caisses régionales remontés aujourd'hui vers Crédit Agricole SA seraient conservés par les Caisses régionales à des fins salariales et sociétales. La CGT ne condamne pas le fait d'obtenir des résultats, elle conteste les moyens mis en oeuvre pour les obtenir et l'utilisation qui a pu en être faite jusqu'ici.

Du point de vue salarial, une part de ces résultats supplémentaires doit être investie pour améliorer les conditions de travail, qui ne cessent de se dégrader, en créant des emplois notamment.

Conditions de travail

Mais bien avant cela et de manière urgente, la CGT exige que cessent les méthodes managériales que nous avons maintes fois dénoncées. Vous nous assurez que ces pratiques (illégales) ne sont pas autorisées par la Direction et c'est encore heureux ! Mais les faits, nombreux, sont malheureusement là, vous avez le devoir de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour préserver la santé des salariés non encore atteints par ces pratiques, pour les autres la réparation sera difficile.

Le Crédit Agricole est fier de s'être doté d'un observatoire des conditions de travail, actuellement en sommeil. Cet observatoire promet, depuis longtemps, une amélioration des conditions de travail notamment avec le déploiement de NICE V2.

Le numérique au détriment de l'emploi ?

Malheureusement le numérique n'a jusqu'ici contribué qu'à détériorer les conditions de vie au travail des salariés encore présents dans l'entreprise, soutenu par une pyramide des ages utilisée pour gérer la baisse importante des effectifs.

Ainsi au niveau des seules Caisses régionales, on constate ces deux dernières années la disparition de l'équivalent temps plein de l'effectif d'une Caisse. Pourtant le gouvernement, pour encourager la création d'emplois, vous a offert le CICE et maintenant le pacte de responsabilité.

La CGT, fortement opposée au Système d'Information Unique, au seul service du capital, revendique une augmentation massive du nombre net d'emplois, pour d'abord compenser le déficit douloureux du passage à 35h, puis pour progresser vers une nouvelle réduction du temps de travail à 32h hebdomadaire : le numérique doit avant tout profiter aux travailleurs !

Des exonérations au détriment des régime sociaux ?

Le relèvement du seuil d'exonération de cotisation à 3,5 fois le SMIC vous permet aussi d'augmenter les salaires sans dépenser un sous de plus. La CGT n'a pas signé l'accord « Rétribution Globale » proposé par la FNCA et dénonce la manipulation des esprits qui voudrait faire croire à une augmentation salariale de 10% alors qu'elle est compensée par la baisse d'autres formes de rémunération mais aussi par les nouvelles mesures d'exonération de cotisation qui permettront au Crédit Agricole de gagner encore, et comme toujours, de l'argent sur le dos des travailleurs.

Nous tenons à rappeler que la cotisation est du salaire à part entière, les exonérations dont vous bénéficier portent préjudices aux régimes de protection sociale et dans le même temps sont pour vous une opportunité de développer vos produits d'assurances santé et vieillesse, d'ailleurs la FNCA vient tout juste d'ouvrir le dossier « Retraite supplémentaire » en accord avec la demande de syndicats catégoriels toujours à la recherche de la défiscalisation optimale offerte par la capitalisation.

Pour une relance de l'économie

Augmenter le nombre d'emplois, augmenter les salaires, c'est augmenter non seulement le pouvoir de consommer et relancer l'économie mais c'est aussi augmenter les ressources des régimes de retraites par répartition et permettre de réduire la durée de cotisation en offrant une vieillesse plus douce aux uns et plus d'emplois disponibles aux autres, dans de meilleures conditions de vie au travail.

Du point de vue sociétal, les résultats doivent aussi permettre de baisser la tarification des services facturés. La CGT demande que la banque de détail, tant en France qu'à l'international, exerce uniquement son métier de services

bancaires de base, de collecteur-prêteur avec une volonté de développer l'épargne bilan et une traçabilité obligatoire de l'emploi de cette épargne sur son territoire.

Une banque coopérative mutualiste au service des usagers !

Concernant la banque de financement, la CGT souhaite qu'elle soit orientée principalement vers de petites et moyennes entreprises à statut coopératif et vers les collectivités locales. La spéculation doit en être exclue, le contrôle des salariés et des usagers doit le garantir.

De même, le Crédit Agricole doit reconnaître et utiliser les travaux menés par ses salariés spécialisés et accepter d'entendre les alertes remontées par certains d'entre eux, indépendamment des intérêts particuliers, dans le seul intérêt général.

Des alertes de salariés étouffées !

Comment peut-on accepter de laisser modifier les conclusions d'un analyste de risques financiers expérimenté ? Comment peut-on ignorer les alertes remontées par un analyste et couper court à ses dires et concrètes conclusions en le licenciant ?

Pour exemple, Ida de Chavagnac avait, dans le plus pur respect des méthodes d'analyse du risque et des règles de déontologie, analysé des situations risquées et rédigé des avis en son âme et conscience. Aujourd'hui elle est licenciée pour avoir osé contester la modification non argumentée de ses avis par sa hiérarchie et elle reste sans concrète réponse de votre part quant à l'appréciation de cette situation...

Pour l'avenir du Crédit Agricole

Bien sur, la CGT conteste toujours la stratégie mise en oeuvre depuis l'introduction en bourse et les pertes qu'elle a généré jusqu'ici, elle dénonce la spéculation et les paradis fiscaux qui nuisent à l'intérêt général.

Mais peut être pouvons-nous espérer qu'après le toilettage nécessaire opéré par Mr Chifflet, son successeur Mr Brassac, dans le cadre du changement de gouvernance, offrira au Crédit Agricole les moyens de revenir à une gestion plus respectueuses des valeurs et principes mutualistes et coopératifs et des perspectives d'avenir positives pour les salariés, les usagers, les sociétaires et les économies réelles de nos territoires.

Moraliser le capital est mission impossible mais respecter le mutualisme est de votre et de notre responsabilité.